

appuyée par les pays du G-7 depuis le Sommet de Houston en 1990, devrait être prise à la session extraordinaire. Le Canada et d'autres pays pensent que cette convention :

- contribuera à donner un caractère officiel à l'ordre du jour et au plan de travail, intégrés et exhaustifs, sur les forêts;
- encouragera un plus grand engagement mondial à l'égard de la gestion durable des forêts;
- favorisera, à l'échelle internationale, des méthodes plus efficaces de gestion forestière, fondées sur un processus décisionnel ouvert, concerté et transparent;
- améliorera la coopération et la coordination en matière d'assistance financière et de transfert technologique pour aider les pays en développement à mieux gérer les forêts.

Grâce à ces mesures, le commerce mondial de produits forestiers se ferait de manière économique et respectueuse de l'environnement, et la santé des forêts de la planète s'en trouverait mieux.

Le Canada, qui est fortement en faveur d'une convention sur les forêts, jouit de l'appui sans réserve de ses provinces et territoires, ainsi que de nombreux groupes intéressés par les forêts, notamment l'industrie et les syndicats.

Malgré les progrès sensibles réalisés depuis le Sommet de la Terre sur une méthode commune de gestion des forêts de la planète — ressource vitale pour le bien-être et la prospérité des générations futures —, la destruction et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant dans de nombreuses régions. De l'avis du Canada, pour renverser cette tendance et assurer la durabilité, il faut que tous les pays prennent des mesures d'urgence et un engagement politique à long terme. Ces cinq années d'action volontaire n'ont pas donné de résultats suffisants. Une véritable promotion de la gestion durable des forêts passe par des engagements fermes ayant force obligatoire.

Changement climatique

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été l'un des principaux résultats de la Conférence de Rio. Par cette convention, les pays industrialisés s'engageaient à ramener, d'ici l'an 2000, les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Les discussions en cours sur le changement climatique visent à faire aboutir les négociations à propos d'un instrument juridique couvrant les émissions de gaz à effet de serre après l'an 2000. D'autres mesures seront prises en décembre 1997, à Kyoto, au Japon, à la Troisième conférence des parties à la Convention.